

Vendredi 5 juillet 2019

Stade Maurice Chevalier

Cannes La Bocca

Version du 01/04/2019

Horaires	Courses	Concours		
19h00	400m TCF puis TCM ATHLE 06	Hauteur TCC	Perche TCC	Poids TCC
19h20	800m TCF puis TCM ATHLE 06			
19h40	100m TCF puis TCM 1er Tour ATHLEO6			
20h10	Relais medley (1200-400-800-1600) TCF et TCM			
20h15		Longueur TCC		Javelot TCC
20h35	100m TCF puis TCM 2ème Tour GRALLENGE ATHLEOG			

<u>Secrétariat</u>: Ouverture à 18h00. Confirmation des engagements possibles jusqu'à 30 minutes avant le début des épreuves.

<u>Courses</u>: Participation obligatoire au 1^{er} tour pour participer au 2^{ème} tour.

É GHALLENGE ATHLEO 6 Épreuves comptant pour le CHALLENGE ATHLEO (informations sur athleo 6.fr).

<u>Jury</u>: Mise en place à 18h30. Chaque club devra fournir un nombre minimal d'officiels en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

Engagements* avant le mercredi 3 juillet 2019 12h sur athle06.fr

*Voir en annexe les modalités d'engagement.















Modalités d'engagement des athlètes

Meeting TC Vendredi 5 juillet 2019 à Cannes La Bocca

Conformément au règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par Athlé 06 (Comité Départemental d'Athlétisme des Alpes-Maritimes) du 12 février 2018, les règles suivantes sont applicables à compter du 1er avril 2018 à tous les clubs pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country, pour les catégories cadets à plus, organisées par Athlé 06. Et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les compétitions hors stade, les compétitions benjamins-minimes et les animations éveils athlé-poussins ne sont pas concernées par ces dispositions.

Grille tarifaire des engagements

Structures concernées	Engagements internet dans les délais	Engagements hors délais/sur place
Clubs des Alpes-Maritimes	Gratuit	10 euros / athlète
Clubs de la Ligue PACA, sauf les clubs des Alpes-Maritimes	3 euros / athlète	10 euros / athlète
Clubs hors Ligue PACA	10 euros / athlète	20 euros / athlète

Le règlement des droits d'engagement sera à effectuer lors la confirmation des engagements sur la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.

Gratuités pour clubs hors département

Les clubs hors département pourront bénéficier de gratuités, s'ils présentent des officiels selon le principe suivant : licencié FFA sans qualification ou en formation = 3 gratuités, officiel départemental = 5 gratuités, officiel régional = 6 gratuités, officiel fédéral = 8 gratuités, juge arbitre régional ou fédéral = 10 gratuités. Et ce dans la limite de 20 gratuités par club et par journée de compétition.